



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 6 juin 2016 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard
Siège no 4 Madame Josette Labbé
Siège no 5 Monsieur Marc Poulin
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

122661-06-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 28: Autres items:

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 MAI 2016

LÉGISLATION

4. SOUMISSION : FOURNITURE DE MATÉRIAUX EN VRAC – CONCASSÉ
5. TRAVAUX DE RÉFECTION RANG ST-HENRI EST : AVIS À L'ENTREPRENEUR NO 1
6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 547-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 587-2015 CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE DANS LA MUNICIPALITÉ
7. COMMISSION SCOLAIRE : CONTRAT/ENTENTE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

8. RANG LE PANET : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AIRRL
9. MANDAT – TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY : CONSTAT D'INFRACTION – ORDRE DES INGÉNIEURS (ROUTE DES BOURQUE)
10. MMQ : SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – RABAIS DE 10 %
11. ENTRETIEN : 1^{ÈRE} RUE LAC ST-CHARLES

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

12. TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU : VEILLEUX

FINANCES

13. COMPTES DU MOIS

ÉQUIPEMENTS - MATÉRIAUX

14. SOUMISSION – RÉPARATION DE LA CARROSSERIE / PÉPINE
15. SOUMISSION D'ASPHALTE : PAVAGE JEAN-LUC ROY

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

16. ENTENTE INTERMUNICIPALE – ST-HONORÉ : DECK HOCKEY
17. BORNE-FONTAINE SÈCHE : NETTOYAGE DES LACS – RANG 6 ET RANG 9
18. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE D'INTERVENTION – LAC PRÈS DES TOITURES FECTEAU
19. COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE
20. DEMANDE – CLUB DES VTT
21. BAR TRAFFIC : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE
22. SOCCER FÉMININ : PROTOCOLE D'ENTENTE
23. PAIEMENT : INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

PERSONNEL

24. CONGRÈS 2016 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
25. FORMATION : EAU POTABLE – OPA



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

26. CORRESPONDANCE
27. RAPPORT DES COMITÉS
 - 27.1 MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : REMERCIEMENTS
28. AUTRES ITEMS
29. PÉRIODE DE QUESTIONS
30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 MAI 2016

122662-06-2016 Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2016 et de la séance d'ajournement du 24 mai 2016;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les procès-verbaux susmentionnés rédigés par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. SOUMISSION : FOURNITURE DE MATÉRIAUX EN VRAC - CONCASSÉ

122663-06-2016 Considérant que le conseil municipal a procédé à un appel d'offres par invitation pour la fourniture de matériaux en vrac – concassé ;

Considérant que, seule, la compagnie Giroux et Lessard a soumissionné au montant de 37 096,44, transport et taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir la soumission de Giroux et Lessard pour la fourniture de matériaux en vrac – concassé au montant de trente-sept mille quatre-vingt-seize dollars et quarante-quatre sous (37 096,44 \$).

5. TRAVAUX DE RÉFECTION RANG ST-HENRI EST : AVIS À L'ENTREPRENEUR NO 1

122664-06-2016 Considérant qu'une entente est intervenue entre la municipalité et les propriétaires du lot numéro 5 681 489 à l'égard de l'achat dudit lot ;

Considérant que les propriétaires consentent à céder gratuitement ledit lot numéro 5 681 489 conditionnellement à ce que la municipalité s'engage à leur remettre le tuff (schiste) excavé sur ledit lot;

Considérant que ladite entente est intervenue postérieurement à l'octroi du contrat de réalisation des travaux de réfection du rang St-Henri Est à la compagnie Giroux et Lessard ;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que pour résoudre l'impasse, une entente est intervenue entre la municipalité et la compagnie Giroux et Lessard ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'entente suivante :

- La compagnie Giroux et Lessard remettra la totalité du tuff (schiste) excavé sur le lot numéro 5 681 489 aux vendeurs dudit lot ;
- La municipalité paiera, en plus du contrat octroyé, le tuff (schiste) dont l'entrepreneur aura besoin sur le chantier équivalant à la quantité du tuff (schiste) excavé sur ledit lot numéro 5 681 489 au prix suivant :
 - Fourniture et pesée : 4,00\$ tm
 - Transport : 1,85\$ tm
 - Mise en place : 1,00\$ tm
 - Total : 6,85\$ tm.

6. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 547-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 587-2015 CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE DANS LA MUNICIPALITÉ

Le conseiller, monsieur Eric Rouillard, a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 547-2016 modifiant le règlement numéro 587-2015 concernant la paix et le bon ordre dans la municipalité.

7. COMMISSION SCOLAIRE : CONTRAT/ENTENTE

122665-06-2016 **Considérant** qu'une entente est intervenue entre la Municipalité et la Commission Scolaire Beauce-Etchemin en vertu de la résolution numéro 121480-06-2013 ;

Considérant que l'entente consiste à l'échange de bandes de terrain identifiées sur le plan de cadastre préparé par monsieur Francis Carrier, arpenteur-géomètre, numéro de minute 6138 daté du 11 juillet 2013 ;

Considérant que ladite Commission Scolaire Beauce-Etchemin demande l'ajout d'une clause de droit de premier refus en cas de vente de ladite bande de terrain échangé dans ledit contrat;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Commission Scolaire Beauce-Etchemin et d'accepter l'ajout de la clause de droit de premier refus en cas de vente comprenant notamment les bandes de terrains échangées actuellement et ceux de 1984 servant à la réalisation du terrain de balle molle de l'époque ; de mandater Francis Carrier, arpenteur-géomètre pour cadastrer les terrains échangés en 1984 ; d'autoriser la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, comme présenté, le protocole d'entente pour l'utilisation des immeubles et équipements de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

8. RANG LE PANET : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
AIRRL

122666-06-2016 **Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a pris connaissance des modalités d'application du volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

Considérant que la municipalité de Saint-Benoît-Labre désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL – projet rang Le Panet et intersection de la Route du Lac-Poulin et St-Guillaume-du-Lac-Raquette.

9. MANDAT – TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY : CONSTAT
D'INFRACTION ORDRE DES INGÉNIEURS (ROUTE DES
BOURQUE)

122667-06-2016 **Considérant** les constats d'infraction signifiés à la Municipalité le 27 mai 2016 dans le dossier portant le numéro 350-61-035285-163;

Considérant que la Municipalité entend contester ces constats d'infraction;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les procureurs de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. à déposer des plaidoyers de non-culpabilité dans le dossier identifié au préambule de la présente et de représenter la Municipalité dans ce dossier.

10. MMQ : SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES – RABAIS
DE 10%

122668-06-2016 **Attendu** que le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Beauce-Sartigan une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du **20 avril 2016**;

Attendu qu'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 18 mai 2016 par la MRC de Beauce Sartigan et est entré en vigueur le 25 mai 2016;

Attendu que l'implantation des schémas de couverture de risques seront profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

Attendu que la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité s'engage à mettre en œuvre les objectifs annuels prévus au plan quinquennal du schéma de couverture de risques incendie attesté le 20 avril 2016 pour les cinq prochaines années;

Que la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, telle qu'annoncée par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Benoît-Labre une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre-sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

11. ENTRETIEN : 1^{ÈRE} DU LAC ST-CHARLES

122669-06-2016 **Considérant** que les propriétaires riverains du Lac St-Charles ne sont pas représentés par un organisme sans but lucratif ;

Considérant qu'ils ne répondent pas aux exigences de la Politique relative à l'entretien de certains chemins privés ouverts au public ;

Considérant que les propriétaires de la 1^{ère} rue du Lac St-Charles demandent 2 voyages de concassé pour l'entretien de leur rue ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande des propriétaires de la 1^{ère} rue du Lac St-Charles ; ladite autorisation est valide uniquement pour l'année 2016 ; d'autoriser les employés municipaux à livrer deux voyages de concassé MG 20 B.

12. TRAVAUX DANS LE COURS D'EAU : VEILLEUX

122670-06-2016 **Considérant** qu'il est nécessaire d'apporter des corrections à la résolution 122083-12-2014 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les travaux d'aménagement dans le cours d'eau Veilleux seront sur une longueur de 65 mètres au lieu de 50 mètres sur le lot numéro 4 699 270 du cadastre de Québec;

Que la municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux ;

Que la municipalité réalisera elle-même les travaux ;

Que la surveillance des travaux sera assurée par le service de Génie de la MRC de Beauce-Sartigan.

122671-06-2016 **Considérant** que le ponceau sur le cours d'eau Veilleux a été remplacé ;

Considérant que le conseil municipal désire obtenir l'avis du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques sur la nécessité d'intervenir sur une longueur de 65 mètres dans ledit cours d'eau Veilleux;



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

Considérant que le conseil municipal se soucie de l'impact desdits travaux sur l'environnement ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Beauce-Sartigan de valider avec le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques de la nécessité d'intervenir sur une longueur de 65 mètres dans le cours d'eau Veilleux en vertu du certificat d'autorisation datée du 17 juillet 2015 N/Réf. : 7450-12-01-02504-01 401272519.

13. COMPTES DU MOIS

122672-06-2016 Il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la liste de comptes telle que présentée :

MUNICIPALITÉ ST-BENOÎT-LABRE				
RÉSUMÉ DES COMPTES DU MOIS				
MAI 2016				
DATE RÉUNION: 2016-06-06				
	DATE	NO CHEQUE		MONTANT
	CHEQUE	DÉBUT	FIN	TOTAL
1	FACTURES PAYÉES	2016-05-20	C1600165	40,19 \$
2		2016-05-20	L1600039 L1600043	5 113,09 \$
3		2016-05-31	C16000166 C16000169	111 001,42 \$
4		2016-05-31	P1600100 P1600104	2 100,43 \$
	TOTAL:			118 255,13 \$
5	FACTURES À PAYER AU:	2016-05-31	C1600170 C1600214	47 349,27 \$
6	FACTURES PAIEMENTS DIRECTS	2016-05-31	P1600105 P1600122	11 491,20 \$
7	FACTURES EN LIGNE	2016-05-31	L1600044 L1600046	775,21 \$
8	FACTURES À PAYER AU:	2016-05-31	C1600215 C1600216	27 690,13 \$
9	FACTURES À PAYER AU:	2016-05-31	L1600047 L1600049	11 062,60 \$
	TOTAL:			98 368,41 \$
	SALAIRES BRUTS DU MOIS	période	5	27 670,86 \$
	TOTAL AU:	2016-05-31		244 294,40 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussignée, Édith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2016 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 122672-06-2016.

Édith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

14. SOUSSION – RÉPARATION DE LA CARROSSERIE / PÉPINE



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

122673-06-2016 Considérant que la carrosserie de la pépinière est corrodée ;

N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'elle doit être réparée ;

Considérant qu'une recherche de prix a été effectuée et, seule, la compagnie Transport Adrien Roy et Filles inc. a déposé une soumission à savoir :

- Réparer les 2 portes : 1 500 \$ pour les deux portes ;
- Réparation, sanblast, peinture de la cabine et ailes : 3 200 \$;
(peinture euréthane, primer époxy)
- Total : 4 700 \$, taxes en sus

Travaux non-prévus : 55 \$/hre ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la compagnie Transport Adrien Roy et Filles inc. pour exécuter les réparations citées en préambule.

15. SOUSSION D'ASPHALTE : PAVAGE JEAN-LUC ROY

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

16. ENTENTE INTERMUNICIPALE - ST-HONORÉ : DECK HOCKEY

122674-06-2016 Considérant que la municipalité de St-Honoré-de-Shenley demande de conclure une entente intermunicipale entre nos municipalités afin d'offrir l'activité « deck hockey » à leurs résidents ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et de conclure une entente intermunicipale pour l'activité « Deck Hockey » comme suit :

- Les résidents de St-Honoré-de-Shenley sont considérés comme des résidents de Saint-Benoît-Labre et bénéficient de l'accès au Deck Hockey (enfants, ados, adultes) en payant le même tarif qu'un résident de St-Benoît-Labre ;
- Conditions :
 - o Chaque personne doit s'inscrire auprès de la coordonnatrice en loisirs et culture en fournissant une preuve de résidence ;
 - o Preuves de résidence acceptées : permis de conduire, bail, compte d'Hydro Québec, etc.
 - o Pour les enfants de moins de 15 ans, ils doivent être accompagnés d'un parent et présenter leur carte d'assurance maladie ;
 - o Payer les mêmes frais d'inscription qu'un résident de Saint-Benoît-Labre lors de son inscription.

17. BORNE-FONTAINE SÈCHE : NETTOYAGE DES LACS - RANG 6 ET RANG 9



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

122675-06-2016 **Considérant** que le directeur des incendies demande au conseil municipal de faire nettoyer les lacs dans les rangs 6, lot numéro 4 698 512, et 9, lot numéro 4 698 073, munis de bornes-fontaines sèches ;

N° de résolution
ou annotation

Considérant que madame Marilyn Nadeau, fonctionnaire municipal désignée pour la gestion des cours d'eau a constaté que l'intervention demandée est justifiée et exige un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques est nécessaire pour procéder aux travaux de nettoyage ;

Considérant que la municipalité s'engage à conclure des ententes avec les propriétaires des lots lui permettant d'intervenir ;

Considérant que la municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux ;

Considérant que la municipalité réalisera elle-même les travaux et la surveillance sera assuré par un technicien en génie civile du service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confier au service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan la réalisation des plans des travaux d'aménagement et de présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

D'autoriser la réalisation des travaux conformément au certificat d'autorisation à être émis par le ministère Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ;

De défrayer les frais de 569 \$ relatifs au certificat d'autorisation à être émis par le ministère Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques ;

La municipalité de Saint-Benoît-Labre s'engage à gérer, réaliser et défrayer les travaux mentionnés en préambule.

18. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE D'INTERVENTION – LAC PRÈS DES TOITURES FECTEAU

122676-06-2016 **Considérant** que le directeur des incendies a ciblé le lac situé à proximité de l'usine *Toitures Fecteau* comme point d'eau en cas d'incendie à ladite usine ;

Considérant que ledit lac doit être nettoyé ;

Considérant que ledit lac appartient à trois propriétaires, dont le ministère des Transports ;

Considérant que le ministère des Transports prévoit effectuer des travaux de voirie dans ce secteur en 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports d'inclure le nettoyage du lac cité en préambule dans leur planification de



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

travaux ; d'expédier une copie de la présente résolution à notre député provincial, monsieur Paul Busque.

19. COORDONNATEUR EN LOISIRS ET CULTURE

122677-06-2016 **Considérant** que le poste de coordonnateur en loisirs et culture est vacant depuis le 27 mai 2016;

Considérant que le conseil municipal a décidé de ne pas afficher ledit poste, mais plutôt de communiquer avec le candidat en 2^e position parmi les candidats interviewés en mars dernier ;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de madame Marie-Soleil Gilbert à titre de coordonnatrice en loisirs et culture ; d'autoriser la mairesse et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail, comme présenté.

20. DEMANDE – CLUB DES VTT

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

21. BAR TRAFFIC : DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

122678-06-2016 **Considérant** que la direction du bar le Traffic désire organiser, comme chaque année, une randonnée de motos servant à amasser des sous pour venir en aide aux enfants malades de la région ;

Considérant que l'activité se déroulera le 6 août prochain et le ministère des Transports exige une autorisation de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la direction du bar le Traffic à emprunter les routes de la municipalité pour la randonnée de motos du 6 août prochain.

22. SOCCER FÉMININ : PROTOCOLE D'ENTENTE

122679-06-2016 **Considérant** que le soccer adulte féminin s'est ajouté à la programmation des activités printemps-été 2016 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Louis Bonin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'entente conclue avec madame Peggy Vignola à l'égard de sa nomination à titre de responsable de l'activité soccer adulte féminin, pour l'année 2016 ; d'autoriser madame Vignola à exiger des frais d'inscription d'un montant de vingt dollars (20 \$) servant à l'achat d'équipements nécessaires pour le bon déroulement de l'activité ; advenant que l'activité enregistre des profits, ceux-ci devront être versés au service des loisirs de la municipalité de St-Benoît-Labre.

23. PAIEMENT : INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

122680-06-2016 Considérant que la municipalité a dû facturer plus de quatre mille dollars (4 000 \$) en frais d'inscription pour les différentes activités de loisirs offertes au cours de l'été 2016 ;

N° de résolution
ou annotation

Considérant que l'administration municipale désire connaître le mode de fonctionnement pour la collecte des payeurs retardataires;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'expédier un avis de rappel invitant les payeurs retardataires à acquitter leur facture dans les quinze jours (15) de la réception dudit avis.

24. CONGRÈS 2016 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

122681-06-2016 Considérant que les Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités auront lieu du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 au Centre des Congrès de Québec;

En conséquence, il est proposé par madame Josette Labbé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Carmelle Carrier, mairesse aux Assises annuelles de la Fédération québécoise des municipalités au montant de sept cent vingt dollars (720 \$), taxes en sus, et de défrayer tous les frais afférents.

25. FORMATION : EAU POTABLE - OPA

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

26. CORRESPONDANCES

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de mai 2016. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

27. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Marc Grenier, représentant municipal sur le conseil d'administration de l'OMH, fait un compte-rendu de la dernière réunion.

Madame Josette Labbé, représentante sur le comité culturel de la MRC de Beauce-Sartigan, fait un compte-rendu de la dernière rencontre.

27.1 MRC DE BEAUCE-SARTIGAN : REMERCIEMENTS

122682-06-2016 Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan a maintenu son plan stratégique à l'égard de la politique de développement du territoire lui donnant ainsi accès à une aide financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Eric Rouillard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remercier la MRC de Beauce-Sartigan pour sa vision d'avenir.

28. AUTRES ITEMS



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

N° de résolution
ou annotation

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

30. CLÔTURE DE LA SÉANCE

122683-06-2016 Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 21 h 05.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.